



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Rentrée 2024-2025

Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

Le **dispositif** entre l'université de Bourgogne (uB) et les lycées de l'académie de Dijon **est en place depuis la rentrée 2015-2016.**

Vous devez effectuer une **inscription parallèle à l'Université de Bourgogne.**

Ce dispositif a pour objectif de :

- ✓ faciliter les parcours de formation pour les étudiants et en accroître la fluidité ;
- ✓ améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires ;
- ✓ mutualiser certaines ressources au bénéfice des enseignements dispensés ;
- ✓ rapprocher la recherche des élèves des lycées.

■ Une inscription obligatoire à l'uB

Depuis la loi de 22 juillet 2013, tout étudiant en classe préparatoire **doit obligatoirement s'inscrire parallèlement à l'Université** avec laquelle le lycée a conclu une convention et payer les droits de scolarité de la licence tels que fixés chaque année par arrêté ministériel.

■ Comment vous inscrire ?

Consultez les modalités d'inscription dans la rubrique « Administratif » et inscrivez / réinscrivez-vous selon le calendrier indiqué.

■ Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés chaque année en juillet par arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ils ne sont pas encore connus pour la prochaine rentrée universitaire.

Pour 2024-2025, les droits d'inscription s'élèvent à **175 €** pour une inscription.

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription.

■ Dans quelle formation s'inscrire ?

Pour la **1^{ère} année de CPGE**, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

>> Se référer à l'**Annexe 1** : Inscription en **1^{ère} année de licence**

Pour la 2^e année de CPGE : l'inscription se fera par mention de licence, sur choix de l'élève, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE et des conditions requises.

Se référer aux tableaux de correspondances :

>> **Annexe 2** : inscription en **2^e année de licence** du **Domaine Sciences, Technologies, Santé**

>> **Annexe 3** : inscription en **2^e année de licence** du **Domaine Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales**

>> **Annexe 4** : inscription en **2^e année de licence** du **Domaine Droit, Economie, Gestion**

■ Poursuite d'études à l'uB

Tous les étudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) des lycées partenaires de la convention ayant pris une inscription à l'uB peuvent prétendre à une poursuite d'études à l'université. Les modalités sont détaillées dans la convention et ses annexes.

■ Vous souhaitez obtenir un bac +2 et/ou une Licence

Les années d'études suivies en CPGE peuvent être validées par un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (Bac+2).

Cette validation d'études supérieures ne pourra intervenir seulement qu'au titre de la formation dans laquelle l'étudiant(e) s'est inscrit(e) et à la condition qu'une inscription ait été prise pour chaque année du cursus CPGE (minimum 2 années).

Lors d'une inscription en 3^e année, la demande de validation de la licence n'est possible que pour certaines formations. D'autres permettent seulement de passer les examens. Se reporter à la convention.

Conformément à la réglementation, l'accès et la validation ne sont pas automatiques mais soumis à conditions propres à chaque domaine et chaque filière et aux modalités spécifiques de la validation d'études.

INFORMATIONS

■ Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site web

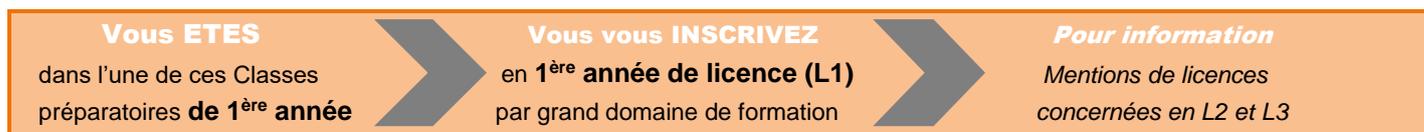
<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire-ou-me-reinscrire/je-minscris-a-lub/eleve-en-cpge.html>

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation** – Tél. : 03 80 39 35 62

■ **Pour en savoir plus sur les formations à l'uB** : <https://formations.u-bourgogne.fr/fr/index.html>

Annexe 1

Inscriptions en 1^{ère} année de Licence (L1)



Economiques et commerciales voie scientifique (ECS) voie économique (ECE) voie technologique (ECT)	L1 CPGE Droit, économie, gestion	- ECS : Economie / Gestion - ECE : AES / Economie / Gestion - ECT : AES / Droit / Gestion
--	---	--

Littéraires A/L « Lettres »	L1 CPGE Droit, économie, gestion	Droit Histoire / Géographie et aménagement / Histoire de l'art et archéologie (L2 uniquement) Lettres / Philosophie Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais (L2 et L3) / Allemand (L2 et L3) / Espagnol (L2 uniquement)
	L1 CPGE Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales	Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais (L2 et L3) / Allemand (L2 uniquement) / Espagnol (L2 uniquement) Lettres / philosophie Sociologie / Histoire / Géographie et aménagement
Littéraires B/L « Lettres et sciences sociales »	L1 CPGE Droit, économie, gestion	AES / Economie / Droit Gestion
	L1 CPGE Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales	AES / Economie / Droit Gestion

Scientifiques MPSI : Mathématiques Physique, Sciences de l'Ingénieur PCSI : Physique Chimie, sciences de l'ingénieur PTSI : Physique Technologie, Sciences de l'Ingénieur TSI : Technologies et Sciences Industrielles TPC : Technologie et Physique Chimie	L1 CPGE Sciences, technologies, Santé	L2 CPGE Sciences et Techniques L3 Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur
Scientifiques BCPST : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre TB : Technologie et Biologie		L2 CPGE Sciences Vie L3 Sciences de la vie, parcours biologie cellulaire et physiologie

Inscriptions en 2^e année de Licence (L2)

>> Domaines Sciences, technologies, santé

Vous REMPLISSEZ les conditions pour une inscription en 2 ^{ème} année de licence	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en 2 ^e de licence (L2) dans les mentions correspondantes
Admis en CPGE 2 ^e année et obtention de 60 crédits ECTS Non admis en CPGE 2 ^e année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS et une mention A, B ou C	MP : Mathématiques Physique PC : Physique Chimie PSI : Physique Sciences de l'Ingénieur PT : Physique Technologie TSI : Technologie et Sciences Industrielles TPC : Technologie et Physique Chimie TB : Technologie et Biologie	L2 CPGE Sciences et Techniques Pour information L2 donnant accès aux mentions suivantes en L3 : Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur
	BCPST : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre TB : Technologie et Biologie ATS Prépa C secteur biologique et agroalimentaire	L2 CPGE Sciences Vie Pour information L2 donnant accès à la mention L3 Sciences de la Vie, parcours biologie cellulaire et physiologie

Vous ne REMPLISSEZ pas les conditions pour un accès de droit en 2 ^{ème} année de licence	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en
<p>➔ votre situation relève de l'accès sous conditions :</p> Non admis en CPGE 2 ^e année mais ayant obtenu 60 crédits ECTS et une mention D ou E et avis favorable de l'UFR à un dossier de validation déposé au minimum une semaine avant le début de la 2 ^e session <p>➔ vous ne remplissez pas ces conditions</p>	MP : Mathématiques Physique PC : Physique Chimie PSI : Physique Sciences de l'Ingénieur PT : Physique Technologie TSI : Technologie et Sciences Industrielles TPC : Technologie et Physique Chimie TB : Technologie et Biologie BCPST : Biologie Physique Chimie et Sciences de la Terre	L1 CPGE Sciences, technologies, Santé Si votre situation relève de l'accès sous conditions , il convient de déposer un dossier de validation d'acquis auprès de la scolarité de l'UFR concernée. Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1 ^{ère} année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.

Inscriptions en 2^e année de Licence (L2)

>> Domaines Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et sociales

Vous REMP LISSEZ les conditions pour une inscription en 2 ^e me année de licence	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en 2 ^e de licence (L2) dans les mentions correspondantes
<p>Accès de droit : Etre admis en 2^e année de CPGE</p>	<p>Littéraires A/L « Lettres »</p> <p>et</p> <p>B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L2 Histoire / L2 Géographie et aménagement</p> <p>L2 Lettres / L2 Philosophie</p> <p>L2 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LLCER anglais (si au lycée LV1 anglais ou LV2 anglais avec spécialité anglais) - LLCER allemand (si au lycée LV1 allemand ou LV2 allemand avec spécialité allemand) - LLCER espagnol (si au lycée LV2 espagnol avec spécialité espagnol)
	<p>Uniquement les B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L2 Sociologie</p>
	<p>Uniquement les A/L « Lettres »</p>	<p>L2 Histoire de l'art et archéologie</p>

Vous ne REMPLISSEZ pas les conditions pour un accès de droit en 2 ^e me année de licence	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en
<p>➔ votre situation relève de l'accès sous conditions :</p> <p>Si non admis en 2^e année de CPGE : avoir obtenu 60 crédits ECTS et avoir obtenu un avis favorable de l'UFR concernée à un dossier de validation d'acquis déposé au minimum une semaine avant le début de la 2^e session</p> <p>➔ Vous ne remplissez pas ces conditions</p>	<p>Littéraires</p> <p>A/L « Lettres »</p> <p>et</p> <p>B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L1 CPGE Sciences Humaines et Sociales, Arts, Lettres, Langues</p> <p>Si votre situation relève de l'accès sous conditions, il convient de déposer un dossier de validation d'acquis auprès de la scolarité de l'UFR concernée.</p> <p>Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1^{ère} année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.</p>

Inscriptions en 2^e année de Licence (L2)

>> Domaine Droit, Economie, Gestion

Vous REMPLISSEZ les conditions pour une inscription en 2 ^{ème} année de licence (L2)	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en 2 ^e de licence (L2) dans les mentions correspondantes
<p>Accès de droit : Etre admis en 2^e année CPGE et avoir validé 60 crédits ECTS et avoir obtenu une mention globale A, B ou C</p>	<p>Economiques et commerciales voie scientifique : ECS voie économique : ECE voie technologique : ECT</p>	<p>ECS : L2 Economie / L2 Gestion ECE : L2 AES / L2 Economie / L2 Gestion ECT : L2 AES / L2 Droit / L2 Gestion</p>
	<p>Littéraires A/L « Lettres »</p>	<p>L2 Droit</p>
	<p>Littéraires B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L2 AES L2 Economie L2 Droit L2 Gestion</p>

Vous ne REMPLISSEZ pas les conditions pour un accès de droit en 2 ^{ème} année de licence	Vous ETES dans l'une de ces CPGE 2 ^e année	Vous vous INSCRIVEZ en
<p>➔ votre situation relève de l'accès sous conditions :</p> <p>1/ Etre admis en 2^e année CPGE et avoir validé 60 crédits ECTS et, pour mention globale inférieure à C , vérification de la mention affectée aux disciplines fondamentales requises (cf convention)</p> <p>2/ Si non admis en 2^e année CPGE : avoir validé 60 crédits ECTS et obtenu a minima la mention globale D, et la mention A ou B ou C aux disciplines requises (cf convention) et l'avis favorable de la Commission d'Admission et d'Evaluation</p> <p>➔ Vous ne remplissez pas ces conditions.</p>	<p>Economiques et commerciales voie scientifique : ECS voie économique : ECE voie technologique : ECT</p> <p>Littéraires A/L « Lettres »</p> <p>Littéraires B/L « Lettres et sciences sociales »</p>	<p>L1 CPGE Droit, économie, gestion</p> <p>Si votre situation relève de l'accès sous conditions, il convient d'effectuer la demande auprès de la scolarité en joignant l'attestation du parcours de formation avec crédits et mentions et avis de la CAE.</p> <p>Ce dossier est à réaliser en complément de votre inscription en 1^{ère} année. Si vous obtenez une décision favorable, votre inscription sera modifiée.</p>